

Du registre aux délibérations du  
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui  
suit :

**Administration Communale**

**Séance du 20 avril 2009.-**

**de**

**M O R L A N W E L Z**

**Réf. cc/09/04/02/JPF.-**

**ORDRE DU JOUR :**

2. Centre Public d'Action Sociale - Budget 2009 – Vote d'un troisième douzième provisoire – Autorisation.-

**Sont présents :** MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;  
MOUREAU Christian, DENEUFBOURG Jean-Charles, DEVILLERS François,  
ALEV Nebih, FACCO Giorgio, Echevins ;  
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, BODEUX Bernard, Mme BILLIET  
Virginie, MM. MARGUERITE Pascal, MONTERO REDONDO José-Manuel,  
Mmes DUPONT-LIGNY Geneviève, DRUART Rose-Marie, GONZALEZ-MOYANO  
Astrid, MATYSIAK Carine, MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN Philippe, MATTIA  
Gerardo, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. STAQUET Frédéric, HOFF  
Jean-Marie, BUONOPANE Domenico, Conseillers communaux et M. BURION  
Michel, Secrétaire communal.

**Le Conseil Communal : en séance publique :**

Considérant qu'il n'est pas possible de voter dans le temps par le Conseil de  
l'Action Sociale, le budget 2009 ;

Considérant qu'il est nécessaire que le Conseil de l'Action Sociale et que  
Monsieur le Receveur du Centre Public d'Action Sociale de Morlanwelz, dans  
les limites fixées par les dispositions du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 14 du  
règlement général de la comptabilité communale, puisse respectivement  
engager et régler les dépenses indispensables pour assurer le fonctionnement  
des services du Centre Public d'Action Sociale de Morlanwelz ;

Considérant qu'un premier douzième a déjà été autorisé par le Conseil  
communal en date du 26 janvier 2009 et un deuxième douzième au Conseil  
communal du 23 mars 2009.

**Décide, à l'unanimité :**

- D'autoriser le CPAS à pouvoir disposer d'un troisième douzième provisoire des allocations correspondantes, inscrites au budget ordinaire 2008 pour engager et payer les dépenses strictement obligatoires ainsi que les dépenses indispensables pour assurer le fonctionnement des services du Centre Public d'Action Sociale de Morlanwelz.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,  
(s) M. BURION

Le Président,  
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,